

Le programme doit être financé par les cotisations bénévoles des États membres de l'ONU. Le fonds destiné à l'exécution du programme sera d'environ trente millions de dollars pour la première année et l'on s'attend que les États-Unis contribuent une bonne part de ce montant. Une conférence sur l'aide technique de tous les membres des Nations Unies étudiera les cotisations et décidera de l'attribution des fonds aux agences participantes.

Le programme comprendra la formation de techniciens des pays peu évolués, le prêt de spécialistes qui recommanderont le développement économique qui peut être entrepris avec succès dans ces pays, et l'établissement de projets d'essai là où ils sont motivés.

Réclamations au titre des secours militaires fournis par le Canada à certains pays d'Europe

Le 29 juin, à une série de questions de M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) concernant les règlements effectués sur ce qu'on appelle les réclamations au titre des secours militaires fournis par le Canada à certains pays d'Europe, M. James Sinclair, adjoint parlementaire au ministre des Finances, a répondu (texte partiel):

... Ces réclamations à l'égard de secours militaires résultaient de ce qu'il fallait, vers la fin de la guerre, chercher à rétablir immédiatement les pays libérés et conquis. Il est vrai que l'UNRRA avait élaboré un programme en vue d'aider ces pays après la guerre, mais nous ne pouvions attendre. Le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada se sont donc entendus en vue d'approvisionner les populations civiles de ces pays, afin de les aider à se remettre sur pied le plus vite possible.

... Plusieurs de ces pays n'avaient pas de véritable gouvernement; il s'agissait souvent de gouvernements provisoires ou de gouvernements en exil... On ne pouvait donc recourir aux mêmes marchés officiels normalement négociés par les pays qui ont besoin d'approvisionnements de ce genre.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada comptaient que les pays qui recevaient les denrées les paieraient tôt ou tard, s'ils le pouvaient.

M. Sinclair a déclaré que la part du Canada à cet égard s'élève à 5 p. 100 du total des sommes engagées. Le chiffre net des sommes réclamées par le Canada aux neuf pays européens qui ont reçu des secours s'élève à \$67,388,496.50 (E.-U.). Il y a deux ans, les États-Unis ont renoncé à presque toutes leurs réclamations qui étaient de douze fois supérieures à celles du Canada. L'an dernier, le Royaume-Uni a décidé également d'effectuer un règlement. Si nous avons attendu jusqu'à maintenant, de dire M. Sinclair, c'est pour les raisons suivantes:

... En premier lieu, il n'était que juste que les grands pays débiteurs aient la priorité. Deuxièmement, nous avons pensé que plus nous attendrions, plus ces pays seraient en mesure de nous dédommager. A mon avis, cette décision s'est révélée sage.

Il a ajouté qu'un règlement avait été effectué avec les Pays-Bas il y a deux ans. Le Canada réclamait des Pays-Bas la somme de \$14,099,724 et il a finalement convenu d'accepter \$5,733,966. Au printemps 1950, le Gouvernement canadien a décidé que le temps était venu d'essayer de recouvrer les autres sommes qui lui étaient dues. M. Sinclair a ensuite donné un aperçu des règlements qui avaient été effectués avec les divers pays européens intéressés. Au sujet de ces règlements il a déclaré ce qui suit: